



Juge des affaires familiales

Par Vidock

Bonjour

J'ai fait une demande de droit de visite auprès du juges des affaires familiales depuis le mois de juin et j'ai contacté le tribunal pour avoir connaissance de l'avancement de mon dossier. Ils m'ont envoyé un convocation que je n'ai malheureusement pas reçue et ils m'ont dit de refaire un dossier et que cela prendrait 4 à 5 mois. Est ce que j'ai un recours pour relancer mon dossier? Bien à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,
Que dit votre avocat ?

Par Vidock

La personne pour laquelle je pose la question n'a pas encore prit d'avocat

Par kang74

Bonjour

Il faut donc faire une nouvelle requête puisque vous ne vous êtes pas présenté à la convocation (pas invitation : votre présence est obligatoire) .

C'est quand même curieux de ne pas avoir eu d'échange avec la partie adverse à ce sujet, sachant que vous êtes le demandeur , depuis Juin .

Je rappelle qu'une requête JAF exige l'échange de pièces dans le cadre du respect du contradictoire avant l'audience pour argumenter votre demande .

Et que la partie adverse peut faire ses propres demandes .

Quand on ne maitrise pas ce genre de procédure, mieux faire appel à un avocat : votre absence , alors que vous êtes demandeur a vraisemblablement fort peu été appréciée .

Il faudra y amener une explication cohérente.

Par isernon

bonjour,

à quel titre avez-vous demandé ce droit de visite, parents, grands parents, tiers....?

salutations